



INFORMATION RAPIDE n°2024-01

Distribution sacs jaunes et sacs krafts



Vous pourrez récupérer votre dotation annuelle de sacs krafts et de sacs jaunes, **le vendredi 22 mars de 14h à 18h, le samedi 22 mars 2024 de 9h à 12h et le lundi 8 avril 2024 de 13h30 à 16h30** sous le sas de l'entrée principale de la salle communale.

Elagage et taille de haies

ELAGAGE

L'élagage de la végétation constitue un véritable enjeu pour la qualité d'acheminement de l'électricité et des télécommunications.

- ENEDIS et ORANGE procèdent à des visites de lignes périodiques afin de déterminer les zones à risque. Si vous constatez que vos arbres peuvent constituer un risque pour les lignes électriques, il est recommandé de prendre contact avec ENEDIS, service dépannage au 09 726 750 90. Il est recommandé également de faire appel à un professionnel qui effectuera une demande de DT-DICT sur le site www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr.



- En ce qui concerne ORANGE, vous avez le choix de faire l'élagage vous-même ou de faire appel à un professionnel.
- Dans tous les cas soyez vigilant sur l'entretien de vos arbres, car en cas d'incident (coupure électrique ou internet) vos voisins vous en tiendront pour responsable et ENEDIS et ORANGE pourront vous facturer leur intervention.

TAILLE DES HAIES

La taille des haies, bosquets et ourlets forestier est **interdite** par arrêté préfectoral n°90-2022-03-01-00003 du 1er mars 2022, **du 15/03 au 31/08** ceci afin de protéger la biodiversité.

En ce qui concerne les haies d'ornement séparatives de propriétés ou non, il est recommandé de sursoir à une taille sévère durant cette période.

Il est préférable de n'effectuer que des tailles de rafraîchissement.

Lorsque la haie représente un danger (défaut de visibilité dans une intersection, débordement sur le domaine public etc...) une taille sévère peut être effectuée.



Le Maire,
Jean-Luc ANDERHUEBER

